



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION

N° 20220622DEL10

OBJET :

SCOLAIRE/JEUNESSE/
PETITE ENFANCE –
RECTIFICATION DE
LA SECTORISATION
SCOLAIRE SUITE À
UNE ERREUR
MATÉRIELLE

RAPPORTEUR :

Cédric AOUN

CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRÉSENTS/
REPRÉSENTÉS : 33

NOMBRE DE
VOTANTS : 33

Le 22 juin 2022 à 19 h 00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 15 JUIN 2022
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Mme Pamela BUQUET-MAIRE, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Fernando MENDES, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Fabienne TANTI, Madame Sophie KÉRIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Florent BEQUIGNON, à Monsieur Julien SAUVÉ
Madame Christèle DIDIERJEAN, à Monsieur Marc FONTAINE
Monsieur Hakan KARACIGER, à Monsieur Cédric AOUN
Madame Anne LAPORTE, à Madame Sophie KERIGNARD
Madame Souad BENDJEDDOU, à Madame Line WENZEL
Madame Frédérique MAHER, à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR
Madame Mélody SENAT, à M. Jonas MAURY

EXCUSÉ(S) :

-

ABSENT(S) :

-

.../...



OBJET : SCOLAIRE/JEUNESSE/PETITE ENFANCE – RECTIFICATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE SUITE À UNE ERREUR MATÉRIELLE

VU les articles L. 212-7 et L. 131-5 du Code de l'éducation,

VU la délibération n° 20220323DEL12 du 23 mars 2022,

VU l'avis de la commission Services à la population dans sa séance en date du 10 juin 2022,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter les périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée de septembre 2022, conformément à la cartographie jointe à la présente délibération,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur dans ses explications et en avoir délibéré **à l'unanimité** [7 ABSTENTIONS (Mme KERIGNARD, Mme LAPORTE, Mme MAHER, Mme RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Mme WENZEL, M. AHSSAKOU, Mme BENDJEDDO)],

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : D'ABROGER la délibération n° 20220323DEL12 du 23 mars 2022.

ARTICLE 2 : D'ADOPTER les périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée de septembre 2022, conformément à la cartographie jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire

Cédric AOUN



La Secrétaire de séance

Françoise POIRRIER

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois après sa transmission aux services de l'État et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.